

# Le Monument aux Morts de Cérilly

Inauguré le 2 octobre 1921, le monument aux morts est devenu une stèle symbolique du paysage cérillois. Il illustre le souhait et la volonté de la commune de Cérilly, à l'image de l'immense majorité des communes françaises, d'honorer ses enfants tombés entre 1914 et 1918.

## La mention « Mort pour la France »

L'attribution de la mention « Mort pour la France » répond à des règles fixées par la loi du 2 juillet 1915. Ont droit à cette distinction les membres des forces armées, tués au combat, morts des suites de blessures ou de maladies contractées en service.

La comparaison des relevés des « Morts pour la France » inscrits sur le monument de Cérilly montre une sensible différence avec la liste des actes de transcription des décès sur les registres d'état-civil de la commune. Ainsi, 90 noms de jeunes soldats âgés de 20 à 35 ans figurent sur le monument de Cérilly, alors que certains noms n'apparaissent pas dans les registres d'état-civil.

Le 2 août 1919, l'abbé Cabanne, curé de Cérilly, note 86 morts pour la France, mais quelques mois auparavant, l'état des secours immédiats arrêté par la mairie ne comprenait que 83 bénéficiaires. Les plaques de l'église comportent, quant à elles, 104 noms de soldats ayant des attaches à Cérilly.

Les textes ne prévoyaient pas de mode très précis de constitution des listes. Les conseils municipaux, en particulier celui de Cérilly, ont fait le plus souvent appel à la mémoire collective et recensé :

- Les natifs de la commune, même s'ils résidaient ailleurs ;
- Les habitants de la commune au 2 août 1914, notamment s'il s'agissait d'une résidence professionnelle.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que les noms de certains soldats soient inscrits sur deux monuments et que certains noms, a priori oubliés, figurent sur un autre monument. Au total, la liste établie par le conseil municipal de Cérilly présente de la manière la plus précise possible le bilan terrible des jeunes Cérillois victimes de la Grande Guerre.

## Le choix du modèle du monument de Cérilly

En règle générale, la tendance a été de confier la réalisation du monument à un entrepreneur local. A Cérilly, le conseil municipal a eu recours à Vincent Bougerolle, architecte à Montluçon, qui a conçu un projet original faisant appel à un sculpteur de réputation nationale, Charles Richefeu (1868-1945), et à des entrepreneurs locaux.

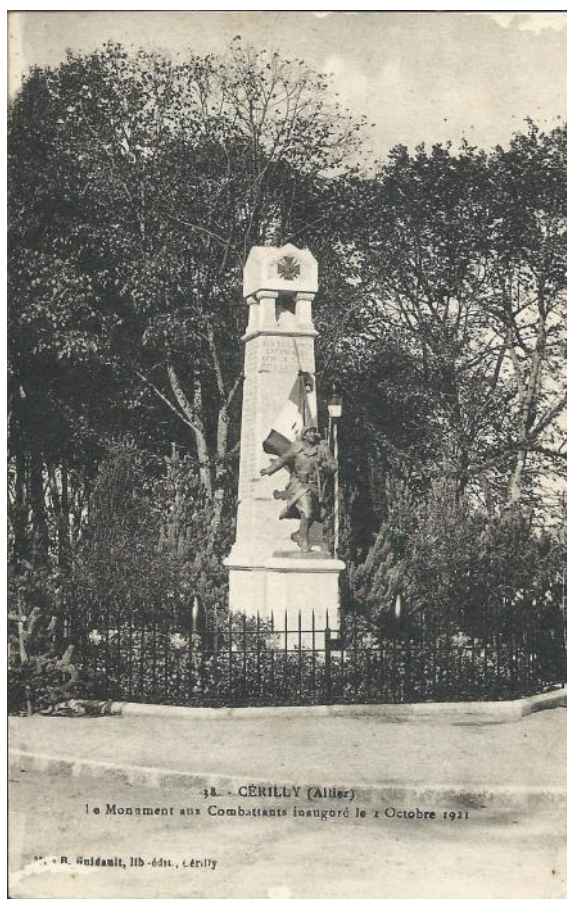


La statue « La victoire en chantant » (premier vers du “Chant du départ”) de Charles Edouard Richefeu, choisie par le conseil municipal de Cérilly, est une œuvre en bronze figurant sur le catalogue de la fonderie de Val d’Osne (Haute-Marne), spécialiste de la statuaire publique. Cette belle statue a été retenue par un peu moins de cinquante autres communes françaises, mais sa présentation à Cérilly est unique. Vincent Bougerolle propose en effet de l’installer sur un piédestal, lui-même adossé à un obélisque surmonté de la Croix de Guerre 14/18. La réalisation du piédestal et de l’obélisque a été confiée au tailleur de pierre, Pierre Brossial. Le conseil a demandé l’inscription de l’épithaphe patriotique **«Aux vaillants enfants de Cérilly morts pour la France»**. L’obélisque est la forme la plus répandue pour les monuments de

l’Allier et permet au cas présent, d’inscrire sur trois faces de l’ensemble, les noms des hommes morts au combat. Le classement est fait par année, avec d’abord les officiers, puis les sous-officiers, et les soldats par ordre alphabétique.

En sillonnant certains départements voisins, on retrouvera « La victoire en chantant » à Dun-sur-Auron (Cher), Saint-Gaultier (Indre) ou à Neuvy-sur-Loire (Nièvre).

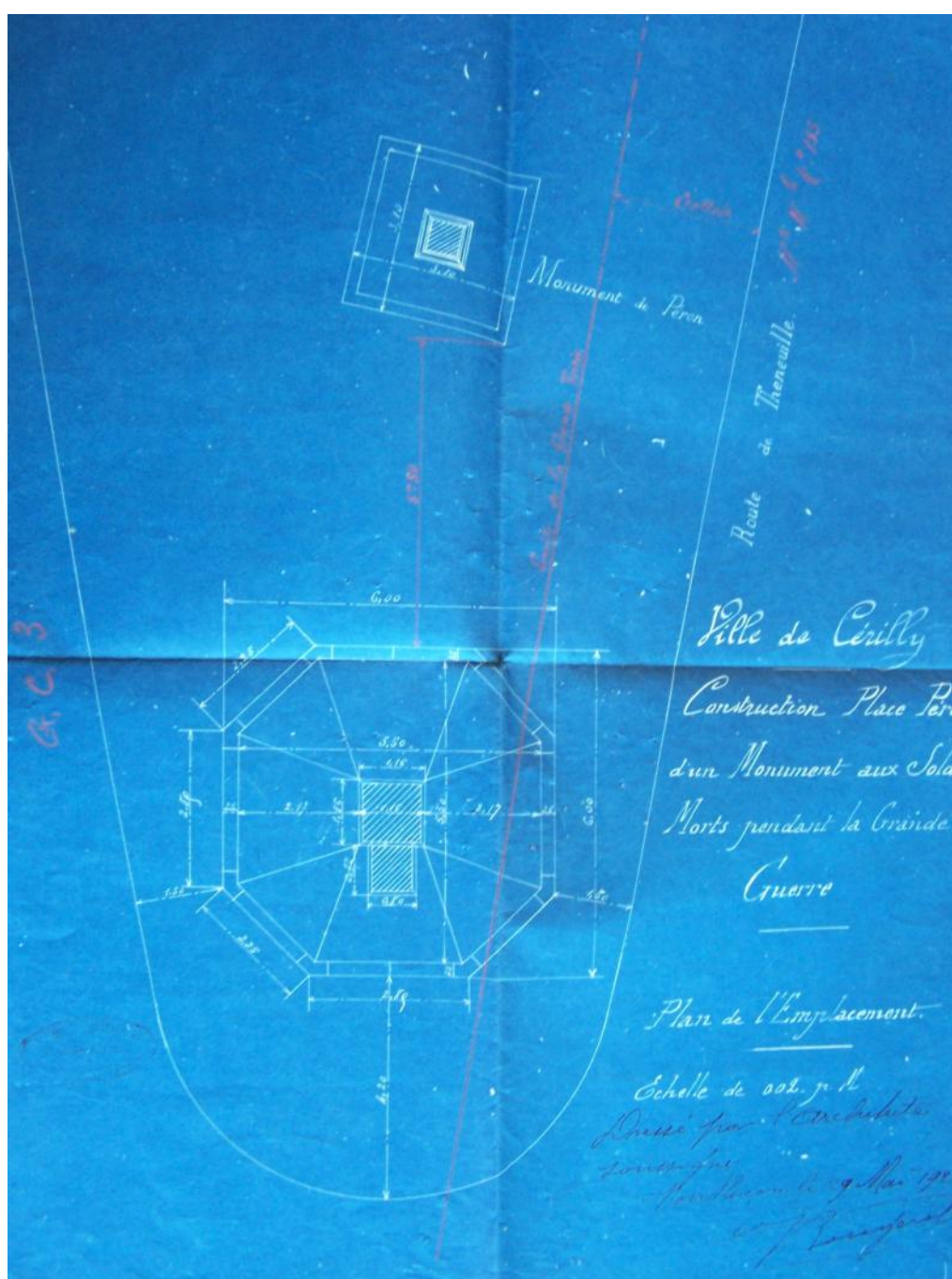
Le choix de la commune de Cérilly, comme ceux des communes précitées (chefs-lieux de canton) marquait une volonté affirmée de rendre un hommage fort, à caractère patriotique, à ses enfants tombés pendant la Grande Guerre.



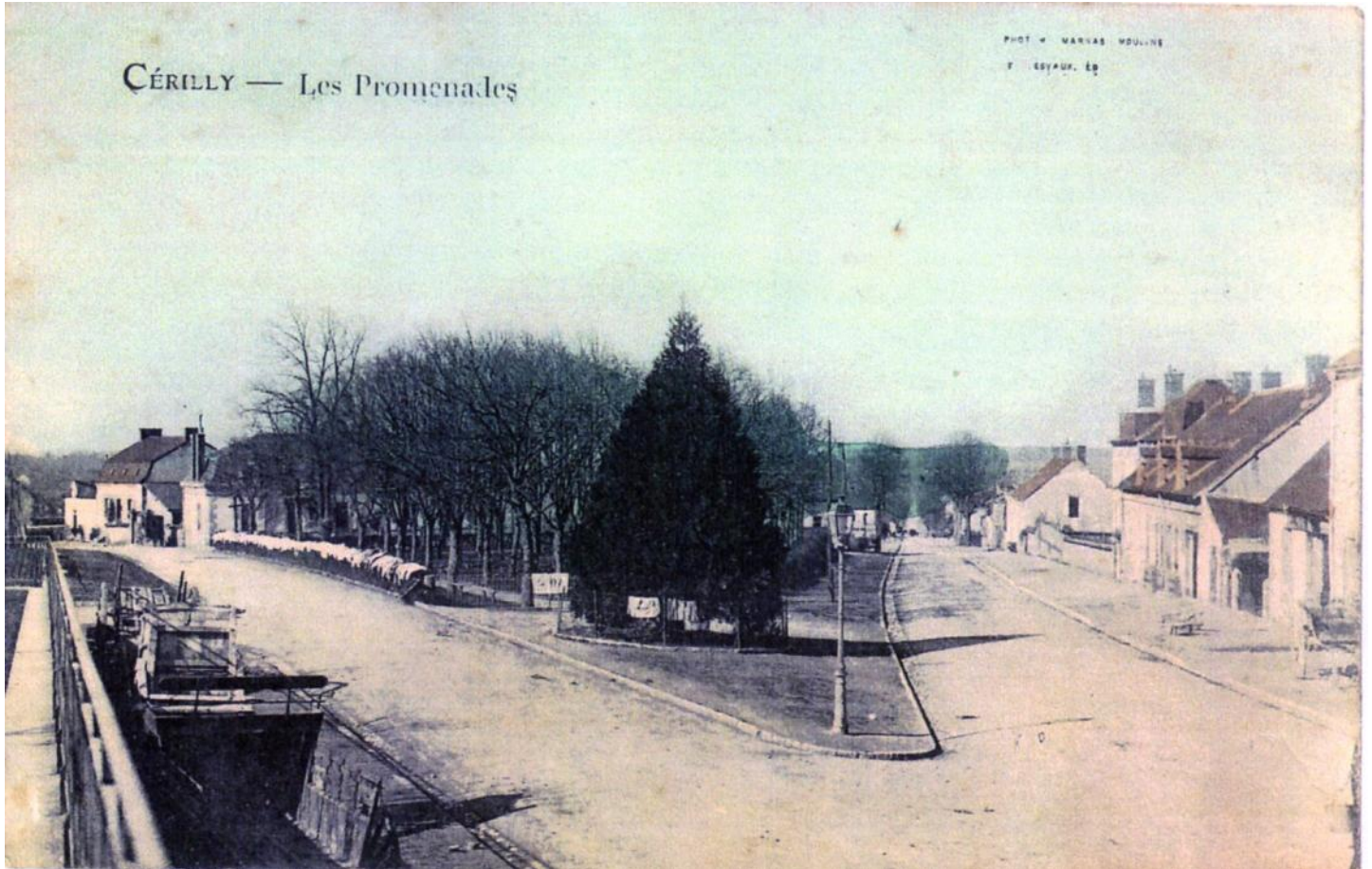
## Le choix du site

Dans un premier temps, le conseil opte pour une installation du monument aux morts en bas de la place François Péron. A l'époque, le monument dédié au célèbre naturaliste était situé en haut de la place. Il ne fut installé en partie basse qu'en 1956. Mais le choix du conseil pose le problème d'une proximité immédiate entre les 2 édifices.

Pendant deux mois environ, on envisage de transférer le monument Péron sur un autre site, par exemple aux Promenades, comme le suggère l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Le monument aux morts serait alors érigé place Péron mais cette solution ne paraît pas très judicieuse et suscite de nombreuses critiques, notamment parce que les restes de notre illustre naturaliste reposent dans le monument.



Le conseil municipal poursuit sa réflexion et choisit alors d'inverser la solution précédemment envisagée, à savoir la construction du monument en avant des Promenades. Finalement par délibération du 8 mai 1921 et par 11 voix contre 4, le monument aux morts sera érigé « en avant du square des Promenades et l'arbre de la liberté enlevé » (délibération du 8 mai 1921 approuvée le 2 juin 1921 par le préfet de l'Allier).



<p>Emplacement du monument des poilus</p> <p>Mis. 48 (3-19) Eibeuf. - Imp. Allain</p>	<p>M. le Président expose à l'Assemblée :</p> <p>1° Le projet de transfert du monument Péron, accepté par le Conseil N<sup>al</sup> dans sa séance du 17 Avril 1921 ayant soulevé de nombreuses critiques de la part de la population en raison de ce que les restes de François Péron sont inhumés sur la place qui porte son nom ;</p>
<p>Vu et approuvé, sous réserve que le monument sera érigé en dehors des limites de la voirie Moulins, 2 juin 1921 Le Préfet de l'Allier Signé : Moisson</p>	<p>2° L'achat d'un pâté de maisons situé à l'intersection de la Route N<sup>o</sup> 153 et du ch<sup>in</sup> de Gde Con N<sup>o</sup> 3 qui avait été envisagé pour l'emplacement du monument des poilus, serait trop onéreux pour la Commune, il y aurait donc lieu de choisir l'emplacement définitif sur lequel devra être édifié ce monument.</p> <p>Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide par 11 voix contre 4 que le monument des morts sera placé en avant du square des Promenades et l'arbre de la Liberté enlevé.</p> <p style="text-align: right;">Approb admis</p>

## Le financement

Début 1921, Montluçon, chef-lieu de notre arrondissement, qui compte à l'époque environ 36.000 habitants, décide la construction de son monument aux morts dont le devis s'élève à 107.000 francs. A travers ce rappel, on mesurera l'effort particulier de la commune de Cérilly pour commémorer très dignement ses enfants tombés à la guerre. En effet, en septembre 1920, Vincent Bougerolle, architecte montluçonnais, remet un devis de 33.000 francs pour le projet qui sera finalement retenu en avril 1921.

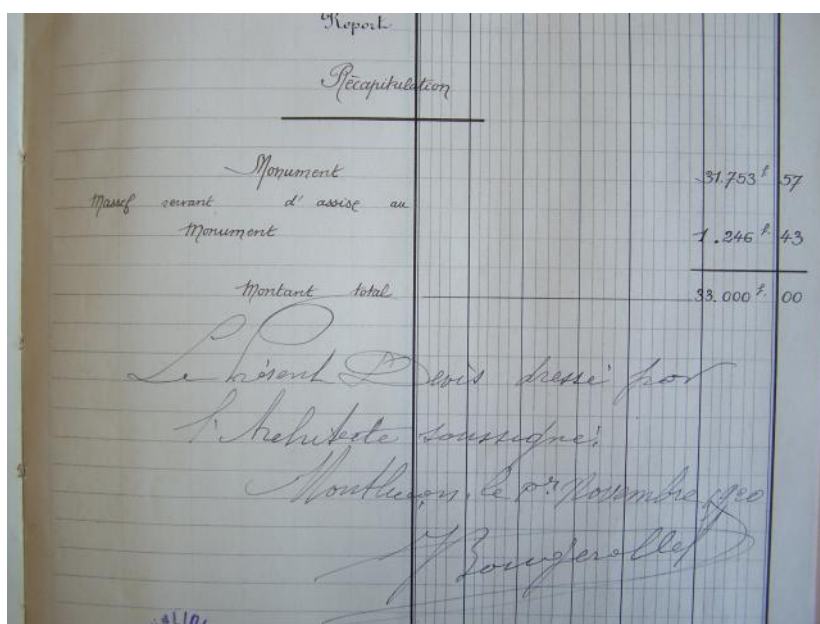
Ce devis se décompose comme suit :

Monument en pierre	11.634 francs
Statue « La victoire en chantant »	15.675 francs
Divers (grille, gravure, ...)	5.691 francs
<b>Total</b>	<b>33.000 francs</b>

Le financement du projet sera assuré par 3 sources :

Emprunt communal	26.000 francs
Fonds propres	3.000 francs
Souscription publique	4.731 francs
<b>Total</b>	<b>33.731 francs</b>

Avec des moyens nettement plus modestes que son chef-lieu d'arrondissement, Cérilly qui ne compte, en 1921, qu'environ 2.400 habitants, soit 6,66% de la population montluçonnaise, construit un monument dont le montant s'élève à 33.000 francs, soit un peu plus de 30% du coût de celui qui sera installé square Fargin-Fayolle à Montluçon. « La victoire en chantant » symbolise donc l'importante mobilisation de moyens pour honorer les soldats de Cérilly.



## L'inauguration du 2 octobre 1921

Au matin du 2 octobre 1921, Cérilly se prépare à vivre une journée historique avec un programme chargé :

- À 10h30, réception organisée à la mairie pour accueillir les parlementaires et inscrits ;
- Après la réception, défilé en ville avec la population et les sociétés musicales, jusqu'au monument aux morts ;
- Discours des personnalités ayant pris place sur l'estrade située à droite du monument ;
- 12h30, banquet républicain offert par la mairie.

L'inauguration du monument aux morts rassemble une foule d'environ 2 000 personnes, très recueillie et composée de familles de soldats de la Grande Guerre originaires de Cérilly et des environs immédiats.



Après la réception en mairie et le défilé, les personnalités prennent place sur une estrade discrètement décorée à la droite du monument. Sont présents autour de Jean Biégnon, maire de Cérilly, le sous-préfet de Montluçon M. Tabard-Robert, le député Lucien Lamoureux, le sénateur Albert Peyronnet, le docteur Demahis, conseiller général, les présidents des anciens combattants et pupilles de la nation, ainsi que les maires de Theneuille, Le Vilhain, Saint-Bonnet-Tronçais, Ainay-le-Château, Isle-et-Bardais, Meaulne, Vitray, Braize, L'Etelon, Urçay, Vallon-en-Sully, Neure, ainsi que le sénateur du Cher M. Pajot.

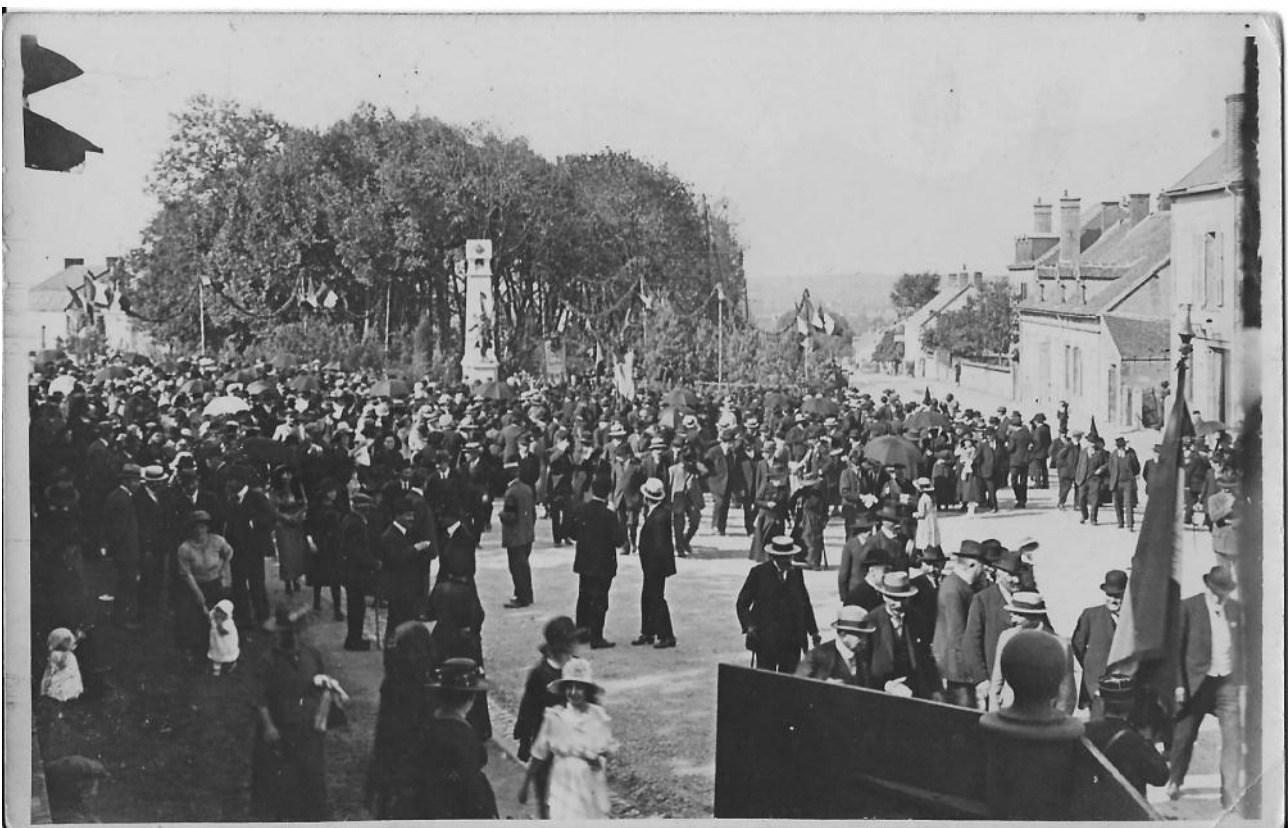
Suivant le protocole républicain, c'est le maire de Cérilly, Jean Biégnon, qui prend, le premier, la parole pour évoquer avec beaucoup d'émotion le souvenir des enfants de sa commune tombés au champ d'honneur et exalter leur héroïsme.

Lui succède le sénateur Albert Peyronnet qui, avec sa forte éloquence, rend un vibrant hommage de gratitude à la jeunesse héroïque de « la petite ville ». Il fait appel à l'action et à l'union pour le relèvement du pays. Il montre « nécessité de s'assurer contre les risques du lendemain par une paix de réparation », proteste contre « les prétendues visées impérialistes attribuées à la France républicaine » et affirme que « c'est par le désarmement complet et contrôlé de l'Allemagne et par le règlement de ce qu'elle doit, qu'il sera possible de faire face aux obligations vis-à-vis des victimes de guerre et d'empêcher le retour de pareilles calamités ».

Le député Lucien Lamoureux intervient ensuite avec son éloquence chaude et persuasive, pour saluer les victimes de la Grande Guerre. Il assure ses anciens camarades de combat de tout son concours pour les défendre.

Puis s'expriment le président des anciens combattants, le président des pupilles de la nation, M. Pinon. Après le docteur Demahis, conseiller général, c'est M. Tabard-Robert, sous-préfet de Montluçon, qui avec « un style châtié et d'une grande tenue littéraire, glorifie éloquemment l'âme de la France toujours aussi pure et précise la grande leçon qui se dégage des tombes » (cf. le journal de Montluçon du jeudi 6 octobre 1921).

Après le discours du sous-préfet, la foule se retire, recueillie et émue.



## Un siècle après

Ce monument de deuil, en particulier pour les familles dont les corps des « Morts pour la France » n'avaient pu être retrouvés ou rapatriés, est devenu au fil du temps un monument commémoratif.

Les noms des 90 « Morts pour la France », âgés de 20 à 35 ans, étaient en 1921, gravés sur trois faces de l'obélisque. Ils sont maintenant inscrits sur trois plaques fixées sur ces mêmes côtés. Pour chaque année de guerre, les plaques répertorient d'abord les officiers, puis les sous-officiers et les soldats par ordre alphabétique.

Mais « der des ders » ne fut pas la dernière, hélas ! Les noms des soldats tués en mai/juin 1940, des résistants de 1944/1945, des soldats tués en Algérie sont venus s'ajouter à ceux de leurs aînés. Une quatrième plaque fixée au pied de la statue rappelle la mémoire de ces 8 « Morts pour la France ». Au total, 98 noms sont maintenant répertoriés sur le monument. Celui-ci évoque, génération après génération, l'histoire des jeunes gens de Cérilly morts au combat et l'histoire de leur famille. En particulier pour celles qui ont perdu plusieurs enfants, avec l'histoire particulière de l'une d'entre elles où les noms du grand-père et de l'un de ses petits-fils sont rassemblés à environ un demi-siècle d'écart.

Ce monument est, pour Cérilly, l'histoire d'un demi-siècle de fer, de feu et de sang.

Tous les hommes dont les noms figurent ici nous lèguent ce témoignage de Maurice Genevoix :

**« Ce que nous avons fait, c'est plus qu'on ne pouvait demander à des hommes ; et pourtant, nous l'avons fait ».**

**Texte et photos d'Alexandre Bessard,  
Président de Mémoire de Cérilly et du Pays de Tronçais**